Prévention de la perte d’autonomie

# Vis ta vie, quand l’habitat participe à l’autonomie de jeunes adultes trisomiques

mai 2020

Estelle Camus

Imprimer la page

Index


- Type d'action
- Département
- Sur le vif
- Porteur(s) de l'action
- Objectif(s) et bref descriptif
- L’essentiel :
- Origine(s)
- Description détaillée
- Bilan
- Partenaire(s)
- Moyens


## Type d'action

- Accessibilité
- Bénévolat
- Habitat / logement
- Lutte contre l’isolement
- Partenariats / transversalité
- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Pratiques professionnelles
- Soutien à domicile

## Département

Pas-de-Calais (62)

## Sur le vif

*« je voulais faire comme mon frère, prendre mon envol, vivre toute seule dans mon appartement et faire ce que je veux. Maintenant, mes parents ont leur vie de couple et moi j’ai ma vie ici. C’est chouette. Je suis contente »* Eléonore, la trentaine, salariée, habitante de l’îlot Bon Secours

*« Les aides à domicile qui interviennent auprès des jeunes adultes trisomiques de l’îlot Bon Secours sont montées en compétences, elles ont acquis une expertise. C’est un métier différent, centré sur l’accompagnement, avec plus de suivi, d’échanges. Elles se sentent valorisées »* Sylvie Noclercq, ex directrice d’Unartois

## Porteur(s) de l'action

Association Down Up

## Objectif(s) et bref descriptif

A Arras, un projet d’habitat intergénérationnel, l’îlot Bon Secours, permet à une association de parents, Down-up, de relever le défi d’une vie la plus autonome et la moins stigmatisante possible, pour leurs enfants trisomiques. Au sein de cette ancienne clinique réhabilitée en logements sociaux, personnes âgées, familles, jeunes adultes trisomiques, construisent et animent ensemble une solidarité au quotidien. Cette première expérience permet à Down up de développer un projet d’accompagnement global, baptisé « vis ta vie », qui associe logement ordinaire, accompagnement au quotidien et lieu ressource pour les personnes fragilisées, par l’âge, l’isolement ou le handicap.

## L’essentiel :

**Date de création :** 2011 et 2019.

**Population concernée :** adultes, entre 26 et 44 ans, porteurs d’une déficience intellectuelle (Trisomie 21 pour la plupart).

**Zone d’implantation :** A Arras, dans un quartier de la préfecture, résidentiel et calme proche du centre-ville, des commerces et des transports. Les logements sont répartis sur deux ensembles immobilier situés dans la même rue :

- 11 sur l’îlot Bon Secours, une ancienne clinique privée réhabilitée, regroupant 69 logements, des bureaux, des espaces commerciaux, une crèche et des espaces partagés par l’ensemble des habitants ;
- 4 sur un programme privé neuf, regroupant 6 logements, les bureaux de l’association Down up et les espaces de formations, bien-être, convivialité, ouverts aux adhérents et aux habitants du quartier.

**Configuration de l’habitat :**
Ilot Bon Secours : deux appartements de type 1, sept appartements de type 2 et deux appartements de 100m$^2$ prévus initialement pour des colocations.
21 rue Paul Adam : 4 appartements de type 1.
Tous sont accessibles à des personnes à mobilité réduite, et disposent d’accès sécurisés.

**Partenaires :** Arras communauté urbaine, Agence régionale de santé (arS) Haut de France, ASRL (SAVS), Département du Pas-de-Calais, Pas de Calais Habitat, SCI du Mont Hulin, UNARTOIS (SAAD), Ville d’Arras.

**Programmes, AAP :** Appel à projet « Habitat accompagné » du Département du Pas-de-Calais, Appel à projet « expérimentation habitat inclusif » de l'arS Haut de France, Appel à candidature « forfait habitat inclusif » de l'arS Haut de France.

**Spécificités :**

- Des logements adaptés intégrés dans des projets innovants (résidence intergénérationnelle et lieu ressource pour personnes en situation de fragilités).
- La mutualisation d'une prestation d'aide sociale spécifique, l'Aide-Ménagère en Résidence Adaptée (AMRA).
- L'accompagnement de l'ensemble des locataires porteurs d'une trisomie 21 par un Service d'Accompagnement à la vie Sociale (SAVS).
- Un partenariat initial fort entre une association de famille, Down-up, un bailleur social - Pas de Calais Habitat, un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Unartois, et le Département du Pas de Calais.

**Cette action a été identifiée dans le cadre d'un** appel à contribution diffusé en mars 2019, en partenariat avec la CNSA.

## Origine(s)

En 2002, une association constituée à l'initiative des parents d'une jeune trisomique, Eléonore, qui milite pour que leur fille puisse avoir une vie la plus ordinaire possible, en s'appuyant sur le droit commun, prend le nom de Down-Up. Ils ont rassemblé autour d'eux d'autres familles dans la même démarche, déçues par des prises en charges institutionnelles et inquiètes pour l'avenir de leurs enfants après leur disparition. Depuis, l'association compte près de 150 sympathisants, adhérents et donateurs, et revendique des valeurs d'autodétermination, d'inclusion et de vivre-ensemble. Ses membres ont progressivement développé une démarche globale et individuelle d'accompagnement des personnes en situation de handicap, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, destinée à valoriser leurs compétences, favoriser leur inclusion dans la cité et leur permettre de vivre le plus autonome possible. Son action repose sur le bénévolat, la pair-aidance et un réseau de partenaires institutionnels ou issus de la société civile. Down-up propose ainsi un accompagnement dans le droit commun ; des temps de formation à destination des parents, des professionnels, de l'entreprise ; des animations ; des outils numériques… Après l'accès à une scolarité ordinaire, l'association s'engage, dès 2004 pour celui à la formation et à l'emploi et dans ce contexte identifie très vite l'habitat comme un enjeu essentiel de la vie autonome.

En 2005, leur réflexion trouve à se concrétiser dans un vaste projet immobilier, porté par le bailleur social et OPAC Pas de Calais Habitat : la réhabilitation du site d'une clinique désaffectée appartenant à une congrégation religieuse, qui a vendu son bien à condition d'y réaliser un projet à haute valeur sociale. Sous l'impulsion de son directeur, le bailleur conçoit un projet de Résidence intergénérationnelle, inspiré de modèles québécois et belges, mêlant mixité fonctionnelle des espaces (logements, crèche, activités professionnelles), mixité des publics (personnes âgées, familles et jeunes actifs) et mixité sociale (logements sociaux et lofts haut de gamme). L'îlot Bon Secours doit relever le pari ambitieux de transformer des bâtiments très institutionnels en lieu de vie favorisant le vivre-ensemble de ses habitants et de contribuer à redynamiser le quartier. Down Up, dont la gouvernance a déjà des liens avec celle de Pas de Calais Habitat, propose alors d'intégrer

au projet des appartements pour des personnes atteintes de trisomie 21 et rejoint le groupe de travail mis en place avec plusieurs partenaires locaux dont le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) et l'association d'aide à domicile Aidartois (qui deviendra Unartois).

Le projet qui comporte un volet immobilier de 69 logements et un volet social (animation de la vie collective, lutte contre l'isolement) est présenté au Département qui apporte son soutien, notamment sur la démarche d'inclusion par le logement, développée par Down-Up et baptisée « Vis ta vie ». Le Préfet, réservataire de 15 logements sur la résidence, donne son accord pour flécher 10 appartements vers les jeunes adultes trisomiques. Après 3 ans de travaux, les premiers habitants emménagent à l'été 2011. Une première convention est signée à cette date entre Pas de Calais Habitat, Down-up, le Département, Aidartois et un SAVS, qui définit les engagements des signataires et les rôles et fonctions de chacun dans le projet d'accompagnement social et médico-social des locataires atteints de trisomie 21.

Ces dix premiers appartements seront complétés en 2019 par quatre logements supplémentaires situés dans un petit ensemble immobilier privé propriété d'une SCI, en face de l'ilot Bon Secours. Ils s'intègrent dans un projet plus large porté par Down-up qui souhaite développer un lieu ressources pour les personnes en situation de handicap et leur famille, conçu selon le modèle du « tiers lieu ». Sur le même site, l'association implante ses locaux comprenant des espaces d'activités, de réunion, de formation, largement ouverts aux autres habitants du quartier et aux acteurs de la société civile. L'ARS Haut de France apporte un soutien financier au projet, dans le cadre du Fonds d'intervention régional (FIR).

# Description détaillée

## Des logements adaptés dans un environnement soutenant

Situé dans un quartier administratif et résidentiel, l'îlot Bon Secours se trouve à quelques minutes d'un des axes principaux d'Arras bordé par de nombreux commerces et desservi par les transports en commun. Cette résidence ne ressemble en rien à un ensemble de logements sociaux classique. Inscrit dans la mémoire des arrageois, l'îlot a gardé de sa fonction initiale de clinique un aspect imposant. Clôturé de grilles, et sécurisé sur ses deux entrées par des portails à badge, il est composé de deux bâtiments distincts en brique de cinq étages construits en L, caractéristique de l'architecture de la région. 69 appartements y ont été aménagés, majoritairement des types 2 et 3, mais également 16 grands appartement de type loft. 43 logements ont été conçus pour être adaptables à la perte d'autonomie et 28 sont accessibles à des personnes à mobilité réduite. Ils sont regroupés dans le bâtiment le plus récent, ainsi que les 10 logements destinés aux personnes atteintes de trisomie. Ces derniers ont bénéficié d'aménagements spécifiques, financés notamment par une subvention de 150 000 euros accordée par le Département au bailleur : cuisine surbaissée pour compenser la petite taille des personnes, appareils électro-ménager sécurisés, salle de bain surdimensionnée en cas de mobilité réduite, douche à l'italienne… Ce même bâtiment abrite également une vaste salle de convivialité équipée d'une cuisine, ainsi qu'une crèche interentreprises de 32 places qui s'ouvrent sur un jardin suspendu accessible à l'ensemble des habitants, installé sur un toit terrasse. En rez-de-chaussée, des locaux à vocation professionnels sont loués notamment à des associations (Down-up y a initialement installé ses bureaux) ou ont été vendu à des entreprises. L'ancienne chapelle de la clinique a également trouvé une nouvelle fonction, en se transformant en lieu d'exposition et de concerts. L'ensemble des logements ont

bénéficié de financement PLUS et PLS, à l’exception des 10 logements réservés aux personnes en situation de handicap financés en PLAI.

Depuis 2019, un projet immobilier privé, situé 21 rue Paul Adam, face à l’îlot Bon Secours, a permis de proposer quatre appartements supplémentaires à des personnes trisomiques et d’ouvrir un lieu ressources pour les familles et les locataires accompagnés par Down-up s, ainsi que pour les habitants du quartier. Il s’agit d’un petit collectif de trois étages, accessible aux personnes à mobilité réduite, divisé en deux parties distinctes, disposant chacune de leurs entrées indépendantes. La partie habitation (2ème et 3ème étage) se compose de deux appartements familiaux et de quatre grands T1 (30 à 35m²) adaptés pour les personnes trisomiques et bénéficiant, comme à l’îlot Bon Secours, d’aménagements spécifiques, notamment pour les cuisines, les salles de bains, et de visiophone qui sécurisent les accès. Chaque appartement a bénéficié d’une aide de 6 000,00 euros, financé par le Département. Le rez-de-chaussée et premier étage, conçus sur le principe d’un « tiers lieu », se divise en plusieurs espaces correspondant aux nombreuses activités proposées par Down-up et ses partenaires : salles de formations, de réunions, lieux d’accueil, de bien-être, de convivialité, bureaux ... L’ensemble du projet, logements et « tiers lieu », est baptisé « Maison Vis ta vie ».

## Des adultes trisomiques acteurs de leur vie

Quatorze personnes trisomiques, majoritairement des femmes, âgées entre 26 et 44 ans, sont aujourd'hui locataires d'un appartement à l'îlot Bon Secours ou au 21 rue Paul Adam. La plupart d'entre eux vivaient précédemment chez leurs parents et pour quelques-uns avaient pu avoir une expérience en institution. Accompagnés par Down up, ils ont tous fait le choix de vivre dans un logement ordinaire et leur démarche a été majoritairement soutenue par leur famille, même si certains parents ont parfois du mal à accepter au quotidien l'émancipation de son enfant.

Pour obtenir un appartement à l'îlot Bon Secours, ils ont déposé une demande de logement social. Certains dont les ressources dépassaient les plafonds PLAI, ont pu bénéficier d'une dérogation préfectorale. Ils ont signé un bail avec Pas de Calais Habitat ou avec la SCI du Mont Hulin et sont aujourd'hui locataires en nom propre de leur appartement pour lequel ils versent un loyer mensuel et perçoivent les aides au logement.

Ces 14 habitants ont acquis une certaine autonomie. Dix d'entre eux exercent actuellement un emploi en milieu ordinaire, comme Eléonore qui est agent administrative dans une clinique, Amandine, agent de service dans un foyer pour personnes âgées de la ville d'Aras ou Gilles Emmanuel qui travaille à mi-temps à l'accueil de Down-Up. Un autre locataire est retraité d'ESAT et fréquente un accueil de jour. L'essentiel de leurs ressources provient donc de leur salaire et de l'Allocation adulte handicapée. Ceux qui ne travaillent pas perçoivent une Majoration pour la vie Autonome (MVA), versée par la CAF.

Ils ne sont que quatre à bénéficier de la Prestation de compensation du handicap (PCH), à raison d'environ deux heures d'aides humaines par jours pour les actes essentiels (toilette, habillage/déshabillage, alimentation) et pour le passage, pour l'un d'entre eux, d'une garde itinérante de nuit. Cependant, dans le cadre du cahier des charges, défini par le Département du Pas

de Calais pour encourager le développement de l’habitat accompagné puis inclusif, les quinze habitants ont tous une orientation en service d’accompagnement à la vie sociale (SAVS) et bénéficient, au titre de l’aide sociale, d’une prestation spécifique d’aide-ménagère en résidence adaptée (AMRA), intégralement payé par le Département.

## Un accompagnement individuel et collectif pour gagner en autonomie

Pour s’inscrire dans la démarche d’autodétermination et d’inclusion portée par Down-up, un travail est conduit à la fois avec les jeunes adultes trisomiques et les services qui les accompagnent. Il s’agit d’arriver, pour les premiers, à exprimer et quantifier leurs besoins et pour les seconds à ne pas être trop intrusif dans leur accompagnement et à tenir compte de la dynamique collective. Les besoins individuels d’accompagnement à la vie sociale de chaque locataire sont définis par la MDPH et permettent au département de financer la présence à temps plein d’une animatrice sociale du SAVS géré par l’ASRL. Celle-ci dispose d’un bureau dans les locaux de Down-up, loué par l’ASRL. Son temps d’intervention est mutualisé et modulé selon l’évolution des besoins des personnes trisomiques : elle les reçoit régulièrement et peut par exemple prendre plusieurs heures d’affilées avec une seule personne, pour l’accompagner à un premier jour de stage. Par ailleurs les heures d’aides ménagères attribuées à chaque locataire de l’îlot Bon Secours et du 21 rue Paul Adam sont également mutualisées, à hauteur de 1 668 heures par an, versées sous forme de dotation globale à Unartois et modulées mensuellement selon les besoins. Trois salariées du SAAD, auxiliaire de vie sociale ou aide médico-psychologique, sont dédiées aux 15 habitants et interviennent individuellement et collectivement à la fois sur les heures attribuées dans le cadre de la PCH (non mutualisées) et sur les heures d’aide-ménagère. Pour assurer la continuité de la prestation, une des trois professionnelles est présente tous les après-midi du lundi au vendredi et les deux autres une demi-journée par semaine. Elles répondent aux demandes des locataires, pour l’entretien du logement et l’accompagnement aux courses, mais participent aussi, avec eux, à des ateliers collectifs organisés dans les locaux de Down-up. Elles animent directement ceux concernant l’hygiène, l’esthétique, la tenue du domicile et être présente aux côtés des locataires, sur l’atelier cuisine, afin de les aider ensuite à mettre en pratique leurs acquis.

Pour articuler au mieux ces interventions individuelles et collectives, une coordinatrice du SAAD, infirmière de formation, fait le lien avec les familles, les personnes trisomiques, les intervenantes, et réajuste tous les 15 jours les plannings. Un temps d’échange est organisé deux fois par mois entre l’animatrice du SAVS, la coordinatrice du SAAD et les intervenantes. Enfin, un point hebdomadaire est également organisé avec la coordinatrice de Down-up et certains bénévoles sur les activités proposées par l’association (ateliers animés par les bénévoles, sorties collectives…) afin que les AVS puissent proposer aux personnes d’y participer et planifier les rendez-vous.

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, signé entre l'ensemble des parties prenantes (Pas de Calais Habitat, SCI du Mont Heulin, Département, MDPH, Unartois, ASRL, Down up), précise les engagements de chacun, en matière d'attribution des logements, de passage en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), de mutualisation des prestations, d'organisation… Ces signataires se réunissent au moins une fois par an en comité de pilotage, qui inclut également la ville d'Arras et son CCAS.

## Vivre comme les autres, avec les autres

Dès son origine le projet de l'îlot Bon Secours a été conçu pour favoriser le vivre-ensemble et le pouvoir d'agir de ses habitants : un collectif d'habitants réunissant environ la moitié d'entre eux, se met en place, travaille à l'utilisation des espaces partagés et porte des projets communs, comme l'entretien du jardin aménagé sur le toit terrasse, la création d'une bibliothèque, ou la gestion de la salle commune sur des logiques d'entraide et de dons; des interactions se créent entre les personnes-âgées, les personnes handicapées et les enfants de la crèche… Les jeunes adultes trisomiques ont dans les premiers temps, largement participé à cette dynamique collective. Certains ateliers comme la gym douce ; proposés par Down-Up ont été ouvert aux autres habitants. Les locataires trisomiques ont animé un kiosque proposant l'échange de petits services ; ils ont mis en place un point de compostage… Ces multiples occasions de rencontres ont permis de créer des liens et de développer l'entre-aide entre habitants. A l'exemple de cette personnes âgées résidant à l'îlot Bon Secours qui accompagnait régulièrement un des jeunes handicapés à ses cours du conservatoire. Toutefois, que ce soit du côté du bailleur ou de Down-up, un même constat est fait, la difficulté de maintenir une dynamique collective au sein de l'îlot, avec des explications diverses : une implication moindre du bailleur dans l'animation, un collectif d'habitants qui peine à s'ouvrir aux nouveaux arrivants, des personnes handicapées qui sont moins présentes sur le site, du fait de leurs activités professionnelles et dont les attentes se sont modifiées…

Le « tiers Lieu » du 21 rue Paul Adam a donc été créé pour prolonger et faire évoluer l'expérience de l'îlot Bon Secours. Baptisé « Maison Vis ta vie », il permet aux personnes trisomiques, et à leurs familles, de trouver l'accueil et les ressources dont ils ont besoin pour prendre leur place dans la cité. Moyennant une redevance mensuelle de 100 euros, les personnes trisomiques locataires de l'îlot Bons Secours et du 21 rue Paul Adam disposent d'un accès permanent de 9h00 à 18h00 au « tiers lieu ». Son fonctionnement repose sur l'implication forte de bénévoles qui assurent sa gouvernance et son animation (permanences, organisation d'ateliers, accompagnement sur les activités extérieurs, tutorat des services civiques…), avec l'aide de trois salariées (1,5 équivalent temps plein) et de deux volontaires services civiques. Un poste de coordinatrice de la Maison Vis ta vie, occupé par une doctorante en droit, a été créé. Parallèlement à des missions d'accompagnement juridique et de réponses aux appels à projet, elle assure également la coordination entre les acteurs intervenant au sein de la structure : prestataires auprès des locataires, salariés de « Vis ta vie », associations hébergées. Ce lieu est largement ouvert sur l'extérieur : Down-up fait appel au mécénat de compétence et cherche à mobiliser les salariés séniors de son réseau d'entreprises, dans une logique de vieillesse active ; des associations et institutions locales y disposent de permanences, comme le Réseau bulle, handiactif ou AGIR abcd ; certains équipements sont accessibles à des participants extérieurs, entreprises, associations, collectivités, pour des réunions ou des ateliers cuisine. Ce sont autant d'occasions de favoriser la mixité, de faire évoluer le regard, de susciter des opportunités nouvelles.

L'expérience d'habitat accompagné, portée par Down-up au sein de l'îlot Bon Secours, a permis de faire bouger les lignes, tant du côté du bailleur, que du côté des services médico-sociaux. Pas de Calais Habitat a ainsi développé d'autres dispositifs intergénérationnels, en zone rurale et dans le cadre de réhabilitation ANRU. Quant aux professionnelles d'Unartois, elles ont vu leurs pratiques évoluer et se centrer beaucoup plus sur l'accompagnement des personnes. Elles se sont professionnalisées, acceptent mieux la prise de risque et se sentent aujourd'hui valorisées. Du côté de Down-up, un nouveau projet d'habitat pourrait voir le jour en 2020, dans une maison privée, située à l'arrière du 21 rue Paul Adam. Il s'agit d'un domicile partagé entre des étudiants, des

personnes âgées en perte d'autonomie ou tout autre personne vulnérable au regard de la santé. Son objectif premier est de répondre, dans la mixité, à l'avancée en âge des personnes que l'association accompagne.

## Bilan

### Points positifs :

- Un projet initial porté par un bailleur engagé dans des logiques d'innovation (service innovation créé en 2005).
- Un contexte partenarial favorable, issu de constats et d'orientations partagées.
- Le soutien du Département et de la MDPH (prestation spécifique d'aide sociale, mutualisation, étude conjointe des dossiers en CDAPH).
- La participation des habitants à la conception et au fonctionnement du projet.
- Le concept de lieu ressource ou tiers lieu.
- L'implication forte des bénévoles de Down-up.
- L'évolution des pratiques professionnelles pour les salariées du SAVS et du SAAD.

### Points d'attention :

- L'essoufflement de la dynamique collective au sein de l'îlot Bon Secours, en raison d'un élargissement des missions de l'animatrice intergénérationnelle, aujourd'hui positionnée sur plusieurs sites.
- La gestion des tensions entre certains membres du collectif d'habitants et les personnes handicapées.
- Le vieillissement des personnes trisomiques locataires de l'îlot Bon Secours qui fait apparaitre de nouveaux besoins insuffisamment par le dispositif actuel (veille de nuit notamment).
- Le financement du poste de coordination au sein de Down-up.

## Partenaire(s)

Arras communauté urbaine, arS Haut de France, ASRL, Département du Pas-de-Calais, Pas de Calais Habitat, SCI du Mont Hulin, Unartois, Ville d'Arras, ainsi que de nombreuses fondations (Fondation de France, Fondation Eiffage, Fondation Crédit Agricole, Fondation Vinci, Fondation Auchan…) et entreprises locales.

## Moyens

### L'investissement :

Pour l'îlot Bon Secours, il s'élève à près de 21 millions d'euros, dont près de 3 millions d'acquisition du site et 16 millions de travaux :

- Le coût de la construction des logements a été financé majoritairement par prêts PLAI, PLUS et PLS, des subventions de l'Etat (PLUS) et de la Communauté d'agglomération d'Arras ; du 1% logement.
- Les espaces partagés ont été financés sur fonds propres du bailleur.
- La crèche a bénéficié de financements de la Caisse d'Allocation Familiale.
- L'adaptation des 10 logements réservés aux personnes en situation de handicap a été financée par une subvention de 150 000 euros du Département.

Pour le 21 rue Paul Adam, les travaux d'aménagements et d'équipements des quatre logements et du Tiers lieux s'élèvent à plus de 385 000 euros. Près de la moitié de ces financements proviennent de fondations, 20% de mécénat d'entreprises, 18% des collectivités (dont 6 000,00 par appartements attribués par le Département pour l'adaptation au handicap) et près de 13% de fonds propres de l'association Down up.

## Le fonctionnement :

Pour l'îlot Bon secours :

- Chaque locataire s'acquitte du loyer de son logement d'un montant compris entre 220 et 245 euros et des charges (eau chaude, chauffage, ascenseur, entretien des parties communes) comprises entre 120 et 250 euros.  Ils perçoivent tous l'aide personnalisée au logement (entre 210 et 250 euros).
- La salle de convivialité est mise à disposition des locataires par le bailleur. Seule une compensation en nature (équipement, service…) est demandée lorsqu'ils en font un usage privé.
- Le bailleur social finance également le poste d'animatrice intergénérationnelle et un poste de gardien.

Pour le 21 rue Paul Adam :

- Les locataires s'acquittent d'un loyer de 300 euros et d'une trentaine d'euros de charges.
- Les locataires des deux sites versent une redevance mensuelle de 100 euros pour l'accès illimité, sur les heures ouvrables, au Tiers lieu et à ses animations. Les personnes extérieures qui fréquentent la Maison « Vis ta vie » versent une participation de 2,5 euros par atelier.
- Le poste de coordinatrice Down-up a été financé dans le cadre d'un CIFRES, puis par l'ARS, dans le cadre du FIR, puis depuis 2020 dans le cadre du forfait habitat inclusif.

Le Département finance les prestations d'accompagnement des personnes en situation de handicap :

- L'AMRA mutualisée, qui représente 1 668 heures par an, versée sous forme de dotation globale à Unartois.
- Un équivalent temps plein pour le SAVS géré par l'ASRL pour l'accompagnement de 15 personnes.

# Contact

**Emmanuel LALOUX**

Président

Association Down Up

**Adresse** : 21 rue Adam, 62000 Arras

**Courriel** : manulaloux@downup.org